

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**Du Jeudi 29 juin 2023**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 29 juin 2023 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSARD, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Arnaud SAILLARD à Benoît MASSARD

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

**I) Approbation du procès-verbal du conseil du 25 mai 2023 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**II) Saisie huissier de justice - loyers impayés :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement deux locataires de la commune ne sont pas à jour du paiement de leurs loyers, ce qui représente des impayés s'élevant à 4 771,15 € (Mr D'Houtaud Nicolas et Mme Theron Jessica) et de 4 220,40 € (Mr CROP Frédéric).

Après plusieurs relances et mises en demeure émises par la trésorerie à leur rencontre, il est proposé de faire appel à un huissier de justice pour engager une procédure de résiliation de bail concernant Mr D'Houtaud Nicolas et Mme Theron Jessica étant donné que ce dernier expire au 30 septembre 2023.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'engager les poursuites auprès de l'huissier de justice SCP CREMMEL Huissiers Associés concernant le bail de Mr D'Houtaud Nicolas et Mme Theron Jessica, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**III) Mise en location atelier communal rue du plane**

Suite à l'annonce publiée, un courrier a été reçu en mairie par Messieurs HILTBRUNNER Marc et VERNIER Michel, représentant de la Société MIMA Précision, étant intéressés par le local. L'activité projetée est celle de mécanique de précision spécialisée dans la découpe laser et traitements des métaux.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de proposer à la société MIMA Précision, la location du local cité ci-dessus d'environ 223 m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel de 770 €, auquel s'ajoutent 15 € de provision de charges et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**La date de début de location sera définie ultérieurement en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement demandés.**

#### **IV) Compte rendu des commissions**

##### **Bâtiment : Atelier communal rue du plane**

Des travaux d'aménagement sont à prévoir à l'atelier communal.

Un devis de la Menuiserie du Drugeon est présenté et se compose comme suit :

- cloisonnement et finition : 3 054,85 € HT
- remplacement porte existante en porte PVC 2 vantaux : 1 822,50 €- à voir pour un éventuel vitrage
- remplacement des châssis existants : 1 525 € HT

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir les devis de l'entreprise Menuiserie du Drugeon.**

##### **Bâtiment : 14 rue des Courbes – mise en conformité de la cuve à gaz**

Deux devis, un de la société FCE et un de TP Julien, sont présentés concernant la mise en conformité de la cuve à gaz située derrière le bâtiment communal 14, rue des Courbes, par la pose d'une clôture.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de TP Julien pour un montant TTC de 3 525,60 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

##### **Bois :**

Suite à la commission bois qui s'est réunie le 12 juin, Cédric Beschet fait part au conseil municipal de la présentation faite par le garde de l'ONF sur le programme de travaux 2023.

Trois devis sont présentés :

- Assistance technique (limite parcellaire faite par l'agent communal) : 332 € HT
- Travaux sylvicoles – parcelle 10 : 12 626,35 € HT
- Plantation de mélèzes parcelle 6

Il est précisé dans un courrier de l'ONF que ce dernier n'est pas chiffré car l'ONF n'est pas en mesure de répondre à cette dernière prestation.

Un devis sera sollicité à une entreprise privée concernant les travaux sylvicoles.

Un dossier auprès de la DDT est en cours de préparation en ce qui concerne l'exploitation des chablis dans les communaux.

##### **Animations :**

Rappel du pique-nique du dimanche 2 juillet organisé par l'Association VECA ainsi que de l'organisation de la course de caisses à savons le 3 septembre.

Retour positif sur le repas de la fête des mères.

#### **V) Attribution des lots – marché restructuration du bâtiment mairie école**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la commission d'appel d'offres sur l'attribution des lots pour le marché de restructuration du bâtiment mairie école.

Il est proposé de retenir :

- Lot 001 – Terrassement Gros Œuvre – Entreprise Colombo - 52 777,86 € HT
- Lot 002 – Charpente Couverture – Menuiserie du Drugeon – 7 271,80 € HT

Lot 003 – Menuiseries extérieures et intérieures – Société Girard Jean Marie – 28 577,50 € HT  
Lot 004 – Plâtrerie Plafond Peinture Sol – Entreprise S Placo – 42 164,50 € HT  
Lot 006 – Serrurerie – Société Bonnevaux – 5 090 €  
Lot 007A – Chauffage Plomberie Sanitaire – Entreprise Dichamp - 19297 € HT  
Lot 008 – Electricité – Guyon Villemagne – 16 950 € HT

Le lot 005 – Carrelage Faïence - sera attribué suite à une consultation ultérieure.

Il est également proposé de distinguer la spécialité ventilation dans un lot 007B et est proposé de retenir l'entreprise Guyon Villemagne pour un montant de 4000 €.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les offres citées ci-dessus et autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette attribution des marchés.**

#### **VI) Questions diverses**

Pour information, le recensement de la population de la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. L'insee précise qu'un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement sera désigné et qu'un agent recenseur chargé de la collecte auprès des habitants sera recruté.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur le Maire en tant que coordonnateur communal et d'engager le recrutement d'un agent recenseur une fois les éléments reçus de l'INSEE.**

Fin de la séance : 22 heures

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 20 juillet prochain

Le Maire,  
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance  
Mathieu MICHAUD

